

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SIAEP DE VIELMUR SAINT PAUL CDJ**

SEANCE ORDINAIRE DU 10 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix Juin à 20h30, le Comité syndical du SIAEP Vielmur-Saint Paul CDJ, légalement convoqué le 03 Juin 2021, s'est réuni dans les locaux de la mairie de VITERBE, sous la présidence de **M. VANDENDRIESSCHE Laurent**.

Présents : M. BOUTES – M. DURAND – M. CERISIER – Mme FADDI – M. SARRAN – M. ALBA – M. NUNES – Mme CALMELS – M. LENCOU – M. BONNAFOUS – M. VANDENDRIESSCHE – M. BARBERA – M. MONNERET – M. BANQUET – M. REY – M. GAYRAUD – M. THOMAS – M. FABRIES – M. BRAY.

Représentés : M. VIALARD - M. PRADELLES.

Excusés : M. BELLAIR - M. BERTHON - Mme OUDIN - M. REYJAUD.

Absents : M. MOLIERES.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de membres présents : 19

Procurations : 2

Excusés : 4

Absents : 1

Ont voté : 21

Secrétaire de séance : Madame FADDI Evelyne

DELIBERATION N° 2021-1

Objet : Composition du Bureau

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIAEP approuvés par l'arrêté du 28 juin 2019 qui prévoit à l'article 7 que le bureau est composé : d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents, un ou plusieurs membres du comité syndical et d'un secrétaire,

Le Président expose au Comité syndical :

M. André DURAND, 3^{ème} Vice-président du SIAEP, ayant adressé le 23 février 2021 un courrier de démission de sa fonction de vice-président à Madame la Préfète du TARN, et ayant reçu l'accord de celle-ci dans son courrier du 25 février 2021,

M. André DURAND restant membre du bureau,

Il convient de redéfinir le nombre de vice-présidents (deux au lieu de trois) et de ce fait d'une nouvelle composition du bureau.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- Ont fixé à deux le nombre de vice-présidents.
- Ont défini la composition du bureau comme suit : 1 Président, 2 Vice-présidents, 4 membres du bureau et 1 secrétaire.

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
A Guitalens- L'Albarède, le 10 juin 2021

**Le Président,
Laurent VANDENDRIESSCHE**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-préfecture
Le
Et publication ou notification
Du



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SIAEP DE VIELMUR SAINT PAUL CDJ**

SEANCE ORDINAIRE DU 10 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix Juin à 20h30, le Comité syndical du SIAEP Vielmur-Saint Paul CDJ, légalement convoqué le 03 Juin 2021, s'est réuni dans les locaux de la mairie de VITERBE, sous la présidence de **M. VANDENDRIESSCHE Laurent**.

Présents : M. BOUTES – M. DURAND – M. CERISIER – Mme FADDI – M. SARRAN – M. ALBA – M. NUNES – Mme CALMELS – M. LENCOU – M. BONNAFOUS – M. VANDENDRIESSCHE – M. BARBERA – M. MONNERET – M. BANQUET – M. REY – M. GAYRAUD – M. THOMAS – M. FABRIES – M. BRAY.

Représentés : M. VIALARD - M. PRADELLES.

Excusés : M. BELLAIR - M. BERTHON - Mme OUDIN - M. REYJAUD.

Absents : M. MOLIERES.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de membres présents : 19

Procurations : 2

Excusés : 4

Absents : 1

Ont voté : 21

Secrétaire de séance : Madame FADDI Evelyne

DELIBERATION N° 2021-2

Objet : Approbation du Compte de Gestion SIAEP 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Comité syndical examine le Compte de gestion 2020 dressé par le Receveur de la Trésorerie de Saint-Paul-Cap-De-Joux.

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par Monsieur le Trésorier et que le Compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte administratif du SIAEP,

Considérant que le présent Compte de gestion n'appelle aucune observation, ni réserve,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte de gestion 2020, dont les écritures sont conformes à celles du Compte administratif 2020 ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
A Guitalens- L'Albarède, le 10 juin 2021

**Le Président,
Laurent VANDENDRIESSCHE**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-préfecture
Le
Et publication ou notification
Du



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SIAEP DE VIELMUR SAINT PAUL CDJ**

SEANCE ORDINAIRE DU 10 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix Juin à 20h30, le Comité syndical du SIAEP Vielmur-Saint Paul CDJ, légalement convoqué le 03 Juin 2021, s'est réuni dans les locaux de la mairie de VITERBE, sous la présidence de **M. VANDENDRIESSCHE Laurent**.

Présents : M. BOUTES – M. DURAND – M. CERISIER – Mme FADDI – M. SARRAN – M. ALBA – M. NUNES – Mme CALMELS – M. LENCOU – M. BONNAFOUS – M. VANDENDRIESSCHE – M. BARBERA – M. MONNERET – M. BANQUET – M. REY – M. GAYRAUD – M. THOMAS – M. FABRIES – M. BRAY.

Représentés : M. VIALARD - M. PRADELLES.

Excusés : M. BELLAIR - M. BERTHON - Mme OUDIN - M. REYJAUD.

Absents : M. MOLIERES.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de membres présents : 19

Procurations : 2

Excusés : 4

Absents : 1

Ont voté : 21

Secrétaire de séance : Madame FADDI Evelyne

DELIBERATION N° 2021-3

Objet : Approbation du Compte Administratif SIAEP 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-14, L2121-31 et L1612-14 ;

L'approbation du Compte administratif devant être réalisée en l'absence du Président, celui-ci se retire et l'Assemblée est présidée par Monsieur ALBA Claude, 1^{er} Vice-Président.

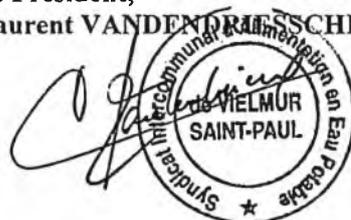
Après en avoir délibéré et après examen du compte de gestion, étude du compte administratif, vérification de la conformité des deux documents, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- d'APPROUVER le Compte administratif 2020 du SIAEP de Vielmur Saint-Paul ;
- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
A Guitalens- L'Albarède, le 10 juin 2021

**Le Président,
Laurent VANDENDRIESSCHE**



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-préfecture
Le
Et publication ou notification
Du

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 26
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de suffrages exprimés : 20
 VOTES :
 Pour : 20
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 04/06/2021

Présenté par (1) Le PRESIDENT,
 A GUITALENS L'ALBAREDE le 10/06/2021
 (1) Le PRESIDENT,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A GUITALENS L'ALBAREDE, le 10/06/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) Le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
 A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
 (2) L'assemblée délibérante étant : le COMITE SYNDICAL.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SIAEP DE VIELMUR SAINT PAUL CDJ**

SEANCE ORDINAIRE DU 10 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix Juin à 20h30, le Comité syndical du SIAEP Vielmur-Saint Paul CDJ, légalement convoqué le 03 Juin 2021, s'est réuni dans les locaux de la mairie de VITERBE, sous la présidence de **M. VANDENDRIESSCHE Laurent**.

Présents : M. BOUTES – M. DURAND – M. CERISIER – Mme FADDI – M. SARRAN – M. ALBA – M. NUNES – Mme CALMELS – M. LENCOU – M. BONNAFOUS – M. VANDENDRIESSCHE – M. BARBERA – M. MONNERET – M. BANQUET – M. REY – M. GAYRAUD – M. THOMAS – M. FABRIES – M. BRAY.

Représentés : M. VIALARD - M. PRADELLES.

Excusés : M. BELLAIR - M. BERTHON - Mme OUDIN - M. REYJAUD.

Absents : M. MOLIERES.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de membres présents : 19

Procurations : 2

Excusés : 4

Absents : 1

Ont voté : 21

Secrétaire de séance : Madame FADDI Evelyne

DELIBERATION N° 2021-4

Objet : Détermination et affectation du résultat de l'exercice 2020 sur le budget SIAEP de 2021

Le Président expose au Comité syndical que le Compte administratif de l'exercice 2020 du SIAEP de Vielmur Saint-Paul fait apparaître les résultats suivants :

Section d'Investissement :

Résultat de l'exercice 2020 : - 97 027,68 €

Résultat cumulé de l'exercice 2020 : 301 550, 13 €

Section de Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2020 : 170 551,43 €

Résultat cumulé de l'exercice 2020 : 659 736,13 €

Sur proposition de Monsieur le Président, et conformément à la loi de mars 1962 modifiée et notamment à l'article 8 dernier alinéa, le Conseil syndical décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

Résultat d'Investissement :

Le résultat cumulé sera repris au budget de l'exercice en cours (2021) à la ligne :

- « Excédent antérieur reporté » : Montant : **301 550,13 €**

Résultat de Fonctionnement :

Le résultat cumulé sera repris au budget investissement de l'exercice en cours (2021) sur la ligne :

- « Autres réserves » pour un montant de : **177 449,87 €**

Le résultat cumulé sera repris au budget fonctionnement de l'exercice en cours (2021) sur la ligne :

- « Excédent antérieur reporté » pour un montant de : **482 286,26 €**

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité au jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
A Guitalens- L'Albarède, le 10 juin 2021

Le Président,
Laurent VANDENDRIESSCHE

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-préfecture
Le
Et publication ou notification
Du



LE 14/04/2021

SIAEP

VIELMUR ST PAUL RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

A - B + C = D

	RESULTAT DE CLOTURE 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT REEL DE L'EXERCICE 2020	RESULTAT CUMULES DE L'EXERCICE 2020	AFFECTATION DES RESULTATS 2020
BUDGET PRINCIPAL		Budget 2020 Compte 1068			
INVESTISSEMENT	204 522.45	0.00	97 027.68	301 550.13	301 550.13 excédent d'investiss reporté
FONCTIONNEMENT	744 662.25	255 477.55	170 551.43	659 736.13	Dont 482 286.26 en excédent de Foncti Dont 177 449.87 en autres reserves
TOTAL	949 184.70	255 477.55	267 579.11	961 286.26	

Resultat de cloture invest

301 550.13 (Resultat invest)

479 000.00 (Reste a realiser)

-177 449.87 autres reserves (Besoin de financement)



Benoit Cubaynes
 Inspecteur Divisionnaire
 des Finances Publiques

TABLEAU 1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SIAEP DE VIELMUR SAINT PAUL CDJ**

SEANCE ORDINAIRE DU 10 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix Juin à 20h30, le Comité syndical du SIAEP Vielmur-Saint Paul CDJ, légalement convoqué le 03 Juin 2021, s'est réuni dans les locaux de la mairie de VITERBE, sous la présidence de **M. VANDENDRIESSCHE Laurent**.

Présents : M. BOUTES – M. DURAND – M. CERISIER – Mme FADDI – M. SARRAN – M. ALBA – M. NUNES – Mme CALMELS – M. LENCOU – M. BONNAFOUS – M. VANDENDRIESSCHE – M. BARBERA – M. MONNERET – M. BANQUET – M. REY – M. GAYRAUD – M. THOMAS – M. FABRIES – M. BRAY.

Représentés : M. VIALARD - M. PRADELLES.

Excusés : M. BELLAIR - M. BERTHON - Mme OUDIN - M. REYJAUD.

Absents : M. MOLIERES.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de membres présents : 19

Procurations : 2

Excusés : 4

Absents : 1

Ont voté : 21

Secrétaire de séance : Madame FADDI Evelyne

DELIBERATION N° 2021-5

Objet : Adoption du Budget supplémentaire SIAEP 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-25 du 14 décembre 2020, concernant le vote du Budget primitif 2021 avec reprise anticipée du résultat de l'exercice 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité syndical adopte le Budget supplémentaire 2021 du SIAEP, qui s'équilibre comme suit :

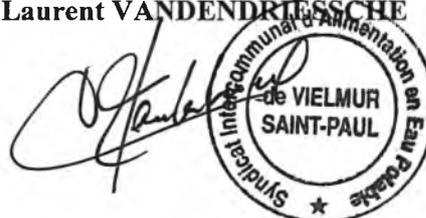
- SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES/RECETTES : **1 994 512 €**
- SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES/RECETTES : **3 123 510 €**

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
A Guitalens-L'Albarède, le 10 juin 2021

**Le Président,
Laurent VANDENDRIESSCHE**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-préfecture
Le
Et publication ou notification
Du



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 21

VOTES :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 04/06/2021

Présenté par (1) Le PRESIDENT,
A GUITALENS L'ALBAREDE le 10/06/2021

(1) Le PRESIDENT,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A GUITALENS L'ALBAREDE, le 10/06/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) Le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le COMITE SYNDICAL.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SIAEP DE VIELMUR SAINT PAUL CDJ**

SEANCE ORDINAIRE DU 10 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix Juin à 20h30, le Comité syndical du SIAEP Vielmur-Saint Paul CDJ, légalement convoqué le 03 Juin 2021, s'est réuni dans les locaux de la mairie de VITERBE, sous la présidence de **M. VANDENDRIESSCHE Laurent**.

Présents : M. BOUTES – M. DURAND – M. CERISIER – Mme FADDI – M. SARRAN – M. ALBA – M. NUNES – Mme CALMELS – M. LENCOU – M. BONNAFOUS – M. VANDENDRIESSCHE – M. BARBERA – M. MONNERET – M. BANQUET – M. REY – M. GAYRAUD – M. THOMAS – M. FABRIES – M. BRAY.

Représentés : M. VIALARD - M. PRADELLES.

Excusés : M. BELLAIR - M. BERTHON - Mme OUDIN - M. REYJAUD.

Absents : M. MOLIERES.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de membres présents : 19

Procurations : 2

Excusés : 4

Absents : 1

Ont voté : 21

Secrétaire de séance : Madame FADDI Evelyne

DELIBERATION N° 2021-6

Objet : Approbation du Compte de gestion DECI 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Comité syndical examine le Compte de gestion DECI 2020 dressé par le Receveur de la Trésorerie de Saint-Paul-Cap-De-Joux.

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par Monsieur le Trésorier et que le Compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte administratif du SIAEP,

Considérant que le présent Compte de gestion n'appelle aucune observation, ni réserve,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

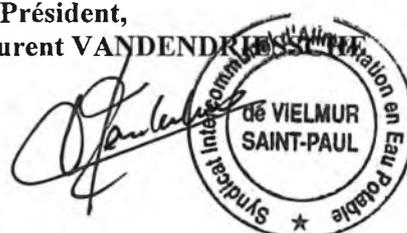
- APPROUVE le Compte de gestion DECI 2020, dont les écritures sont conformes à celles du Compte administratif 2020 ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
A Guitalens-L'Albarède, le 10 juin 2021

**Le Président,
Laurent VANDENDRIESSCHE**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-préfecture
Le
Et publication ou notification
Du



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SIAEP DE VIELMUR SAINT PAUL CDJ**

SEANCE ORDINAIRE DU 10 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix Juin à 20h30, le Comité syndical du SIAEP Vielmur-Saint Paul CDJ, légalement convoqué le 03 Juin 2021, s'est réuni dans les locaux de la mairie de VITERBE, sous la présidence de **M. VANDENDRIESSCHE Laurent**.

Présents : M. BOUTES – M. DURAND – M. CERISIER – Mme FADDI – M. SARRAN – M. ALBA – M. NUNES – Mme CALMELS – M. LENCOU – M. BONNAFOUS – M. VANDENDRIESSCHE – M. BARBERA – M. MONNERET – M. BANQUET – M. REY – M. GAYRAUD – M. THOMAS – M. FABRIES – M. BRAY.

Représentés : M. VIALARD - M. PRADELLES.

Excusés : M. BELLAIR - M. BERTHON - Mme OUDIN - M. REYJAUD.

Absents : M. MOLIERES.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de membres présents : 19

Procurations : 2

Excusés : 4

Absents : 1

Ont voté : 21

Secrétaire de séance : Madame FADDI Evelyne

DELIBERATION N° 2021-7

Objet : Approbation du Compte administratif DECI 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-14, L2121-31 et L1612-14 ;

L'approbation du Compte administratif devant être réalisée en l'absence du Président, celui-ci se retire et l'Assemblée est présidée par Monsieur Claude ALBA, 1^{er} Vice-Président.

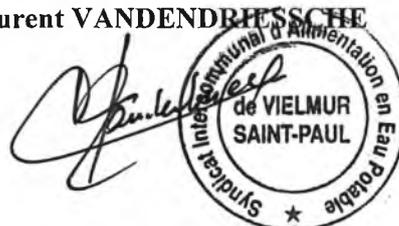
Après en avoir délibéré et après examen du compte de gestion, étude du compte administratif, vérification de la conformité des deux documents, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- d'APPROUVER le Compte administratif DECI 2020 du SIAEP de Vielmur Saint-Paul ;
- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
A Guitalens-L'Albarède, le 10 juin 2021

**Le Président,
Laurent VANDENDRIESSCHE**



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-préfecture
Le
Et publication ou notification
Du

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTES :

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 04/06/2021

Présenté par (1) Le Maire.

A GUITALENS L'ALBAREDE, le 10/06/2021

Le Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.

A GUITALENS L'ALBAREDE, le 10/06/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

A collection of handwritten signatures in black and blue ink. Some are clearly legible, such as 'Jacques' and 'Barquis'. There are several scribbled-out signatures and other illegible names. The signatures are scattered across the lower half of the page.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SIAEP DE VIELMUR SAINT PAUL CDJ**

SEANCE ORDINAIRE DU 10 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix Juin à 20h30, le Comité syndical du SIAEP Vielmur-Saint Paul CDJ, légalement convoqué le 03 Juin 2021, s'est réuni dans les locaux de la mairie de VITERBE, sous la présidence de **M. VANDENDRIESSCHE Laurent**.

Présents : M. BOUTES – M. DURAND – M. CERISIER – Mme FADDI – M. SARRAN – M. ALBA – M. NUNES – Mme CALMELS – M. LENCOU – M. BONNAFOUS – M. VANDENDRIESSCHE – M. BARBERA – M. MONNERET – M. BANQUET – M. REY – M. GAYRAUD – M. THOMAS – M. FABRIES – M. BRAY.

Représentés : M. VIALARD - M. PRADELLES.

Excusés : M. BELLAIR - M. BERTHON - Mme OUDIN - M. REYJAUD.

Absents : M. MOLIERES.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de membres présents : 19

Procurations : 2

Excusés : 4

Absents : 1

Ont voté : 21

Secrétaire de séance : Madame FADDI Evelyne

DELIBERATION N° 2021-8

Objet : Adoption du Budget DECI 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2018-19 du 26 novembre 2018, concernant la mise en place d'une convention entre le SIAEP et les communes pour le contrôle et l'entretien des bornes et poteaux d'incendie,

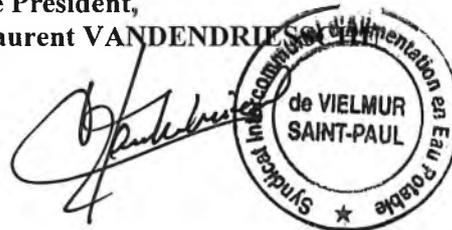
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité syndical adopte le Budget annexe DECI 2021, qui s'équilibre comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES/RECETTES : **4 810 €**

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
A Guitalens-L'Albarède, le 10 juin 2021

**Le Président,
Laurent VANDENDRIESSCHE**



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-préfecture
Le
Et publication ou notification
Du

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 21

VOTES :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 04/06/2021

Présenté par Le Maire (1),
A GUITALENS L'ALBAREDE, le 10/06/2021
Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A GUITALENS L'ALBAREDE, le 10/06/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SIAEP DE VIELMUR SAINT PAUL CDJ**

SEANCE ORDINAIRE DU 10 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix Juin à 20h30, le Comité syndical du SIAEP Vielmur-Saint Paul CDJ, légalement convoqué le 03 Juin 2021, s'est réuni dans les locaux de la mairie de VITERBE, sous la présidence de **M. VANDENDRIESSCHE Laurent**.

Présents : M. BOUTES – M. DURAND – M. CERISIER – Mme FADDI – M. SARRAN – M. ALBA – M. NUNES – Mme CALMELS – M. LENCOU – M. BONNAFOUS – M. VANDENDRIESSCHE – M. BARBERA – M. MONNERET – M. BANQUET – M. REY – M. GAYRAUD – M. THOMAS – M. FABRIES – M. BRAY.

Représentés : M. VIALARD - M. PRADELLES.

Excusés : M. BELLAIR - M. BERTHON - Mme OUDIN - M. REYJAUD.

Absents : M. MOLIERES.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de membres présents : 19

Procurations : 2

Excusés : 4

Absents : 1

Ont voté : 21

Secrétaire de séance : Madame FADDI Evelyne

DELIBERATION N° 2021-9

Objet : Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage Interc'eau du sud-ouest tarnais

Vu la convention de co-maîtrise d'ouvrage signée le 13 janvier 2014 ;

Monsieur le Président explique que la participation financière des collectivités partenaires du projet a été définie au stade des études avant-projet et il s'avère que le montant de l'opération sera inférieur aux montants qui avaient été estimés. La convention prévoit le remboursement aux partenaires des trop versés à la fin de l'opération, lors de l'établissement du solde financier ; or certaines prestations en cours retardent ce bilan financier. Il est alors proposé d'établir un solde financier intermédiaire pour restituer aux partenaires une partie de la participation qu'ils ont versée. Pour cela, il convient de modifier par avenant la rédaction de l'article 9.5.

Monsieur le Président propose donc au comité syndical d'adopter l'avenant entre l'Institution des Eaux de la Montagne Noire et les trois partenaires du projet.

Après en avoir délibéré et après examen des documents, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- d'APPROUVER l'avenant annexé à la présente délibération.
- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant et toute pièce afférente à cette décision.

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
A Guitalens-L'Albarède, le 10 juin 2021

**Le Président,
Laurent VANDENDRIESSCHE**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-préfecture
Le
Et publication ou notification
Du



Avenant n°2

Convention de maîtrise d'ouvrage

Interc'Eau Sud-Ouest Tarnais

Alimentation en eau des territoires de
Graulhet, SIAEP du Sant et de Vielmur / Saint Paul par l'IEMN

Entre

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable de Vielmur / Saint Paul, situé 4 chemin de Varagnes – 81 220 GUITALENS-L'ALBAREDE, représenté par son Président Laurent VANDENDRIESSCHE, dument habilité par délibération 2020-2 du comité syndical en date du 07 juillet 2020,

ci-après désigné « SIAEP de Vielmur / Saint Paul »

Et

L'Institution des Eaux de la Montagne Noire, située « 102 rue du lac / immeuble les érables / 31 670 LABEGE », représenté par son Président Gilbert HEBRARD, dument habilité par délibération du conseil syndical en date du 03 décembre 2020,

ci-après désigné « IEMN »

Il est exposé et convenu ce qui suit :

La participation financière des collectivités partenaires du projet a été définie au stade des études avant-projet et il s'avère que le montant de l'opération sera inférieur aux montants qui avaient été estimés. La convention prévoit le remboursement aux partenaires des trop versés à la fin de l'opération, lors de l'établissement du solde financier ; or certaines prestations en cours retardent ce bilan financier. Il est alors proposé d'établir un solde financier intermédiaire pour restituer aux partenaires une partie de la participation qu'ils ont versé. Pour cela, il convient de modifier par avenant la rédaction de l'article 9.5.

La nouvelle rédaction du 3^{ème} et dernier paragraphe de l'article 9.5 est la suivante (sachant que les 1^{er} et 2^{ème} paragraphes restent inchangés) :

Article 9 : CONDITIONS FINANCIERES

9.5 Acomptes

Enfin, sur la base des DGD propres à chaque marché ainsi que sur les subventions réelles de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général, le maître d'ouvrage désigné établira le solde financier de l'opération en appliquant les principes de l'article 8 et sollicitera les versements complémentaires ou procédera au remboursement des trop versés. Une fois tous les DGD des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre soldés, dans le cas où le montant prévisionnel de réalisation de l'opération s'avèrerait inférieur aux montants arrêtés lors de l'avant-projet et que les subventions auraient été perçues à hauteur de 80%, le maître d'ouvrage et les partenaires peuvent convenir d'établir un solde financier intermédiaire afin de restituer aux partenaires une partie de leur participation, à hauteur de 80% du montant trop versé ; le solde étant quant à lui restitué après le paiement de la totalité des dépenses de l'opération et du versement de l'intégralité des subventions.

Les autres dispositions de la convention sont maintenues sans modification.

Fait à le

En 2 exemplaires originaux

Pour le SIAEP

Pour l'IEMN

de Vielmur / St Paul

Le Président,

Le Président,

Laurent VANDENDRIESSCHE

Gilbert HEBRARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SIAEP DE VIELMUR SAINT PAUL CDJ

SEANCE ORDINAIRE DU 10 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix Juin à 20h30, le Comité syndical du SIAEP Vielmur-Saint Paul CDJ, légalement convoqué le 03 Juin 2021, s'est réuni dans les locaux de la mairie de VITERBE, sous la présidence de **M. VANDENDRIESSCHE Laurent**.

Présents : M. BOUTES – M. DURAND – M. CERISIER – Mme FADDI – M. SARRAN – M. ALBA – M. NUNES – Mme CALMELS – M. LENCOU – M. BONNAFOUS – M. VANDENDRIESSCHE – M. BARBERA – M. MONNERET – M. BANQUET – M. REY – M. GAYRAUD – M. THOMAS – M. FABRIES – M. BRAY.

Représentés : M. VIALARD - M. PRADELLES.

Excusés : M. BELLAIR - M. BERTHON - Mme OUDIN - M. REYJAUD.

Absents : M. MOLIERES.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de membres présents : 19

Procurations : 2

Excusés : 4

Absents : 1

Ont voté : 21

Secrétaire de séance : Madame FADDI Evelyne

DELIBERATION N° 2021-10

Objet : Attribution d'un marché de Travaux – Programme 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2019-18 ayant pour objet la validation du programme de travaux 2021 et autorisation du Président à signer le marché avant le début de la procédure,

Monsieur le Président présente à l'assemblée le dossier de dévolution des travaux inscrits au programme 2021.

Monsieur le Président rappelle les démarches de mises en concurrence effectuées et propose de retenir le **groupement solidaire OULES (mandataire) / SARL SNR comme titulaire du marché** pour un montant de travaux de **134 976,00 € HT** soit **161 971,20 € TTC**.

Procédure de consultation utilisée : appel d'offres en procédure adaptée

Il demande donc au comité syndical de l'autoriser à souscrire le marché conformément à l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales.

Où cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndical :

- APPROUVE la procédure décrite ci-dessus en vue de l'attribution du marché.
- APPROUVE la décision de retenir comme titulaire du marché le **groupement solidaire OULES (mandataire) / SARL SNR**.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 16/06/2021

Reçu en préfecture le 16/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 081-258100692-20210610-2021_10-DE

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
A Guitalens-L'Albarède, le 10 juin 2021

Le Président,
Laurent VANDENDRISSCHE



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-préfecture
Le
Et publication ou notification
Du

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SIAEP DE VIELMUR SAINT PAUL CDJ**

SEANCE ORDINAIRE DU 10 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix Juin à 20h30, le Comité syndical du SIAEP Vielmur-Saint Paul CDJ, légalement convoqué le 03 Juin 2021, s'est réuni dans les locaux de la mairie de VITERBE, sous la présidence de **M. VANDENDRIESSCHE Laurent**.

Présents : M. BOUTES – M. DURAND – M. CERISIER – Mme FADDI – M. SARRAN – M. ALBA – M. NUNES – Mme CALMELS – M. LENCOU – M. BONNAFOUS – M. VANDENDRIESSCHE – M. BARBERA – M. MONNERET – M. BANQUET – M. REY – M. GAYRAUD – M. THOMAS – M. FABRIES – M. BRAY.

Représentés : M. VIALARD - M. PRADELLES.

Excusés : M. BELLAIR - M. BERTHON - Mme OUDIN - M. REYJAUD.

Absents : M. MOLIERES.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de membres présents : 19

Procurations : 2

Excusés : 4

Absents : 1

Ont voté : 21

Secrétaire de séance : Madame FADDI Evelyne

DELIBERATION N° 2021-11

Objet : Instauration d'une convention de servitude de passage et d'entretien de réseau sur la commune de Frejeville

VU le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'établir une convention de servitude de passage et d'entretien de réseau sur la commune de Frejeville. La convention de servitude sera authentifiée par un notaire et par le service des hypothèques.

Monsieur le Président propose aux membres du Comité syndical d'approuver l'instauration de la convention de servitude de passage et d'entretien de réseau :

- commune de Frejeville, Zone d'Activité de la Condoumine, parcelle n°110 section ZB, propriété de la Communauté des communes du Laurécois Pays d'Agout.

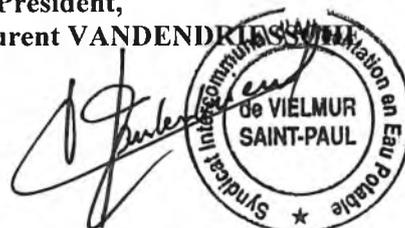
Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Comité syndical :

- APPROUVE l'instauration de la convention de servitude de passage et d'entretien de réseau sur la commune de Frejeville.
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2021.

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
A Guitalens- L'Albarède, le 10 juin 2021

**Le Président,
Laurent VANDENDRIESSCHE**



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SIAEP DE VIELMUR SAINT PAUL CDJ**

SEANCE ORDINAIRE DU 10 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix Juin à 20h30, le Comité syndical du SIAEP Vielmur-Saint Paul CDJ, légalement convoqué le 03 Juin 2021, s'est réuni dans les locaux de la mairie de VITERBE, sous la présidence de **M. VANDENDRIESSCHE Laurent**.

Présents : M. BOUTES – M. DURAND – M. CERISIER – Mme FADDI – M. SARRAN – M. ALBA – M. NUNES – Mme CALMELS – M. LENCOU – M. BONNAFOUS – M. VANDENDRIESSCHE – M. BARBERA – M. MONNERET – M. BANQUET – M. REY – M. GAYRAUD – M. THOMAS – M. FABRIES – M. BRAY.

Représentés : M. VIALARD - M. PRADELLES.

Excusés : M. BELLAIR - M. BERTHON - Mme OUDIN - M. REYJAUD.

Absents : M. MOLIERES.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de membres présents : 19

Procurations : 2

Excusés : 4

Absents : 1

Ont voté : 21

Secrétaire de séance : Madame FADDI Evelyne

DELIBERATION N° 2021-12

Objet : Instauration d'une convention de servitude de passage et d'entretien de réseau sur la commune de Guitalens L'Albarède

VU le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'établir une convention de servitude de passage et d'entretien de réseau sur la commune de Guitalens L'Albarède. La convention de servitude sera authentifiée par un notaire et par le service des hypothèques.

Monsieur le Président propose aux membres du Comité syndical d'approuver l'instauration de la convention de servitude de passage et d'entretien de réseau :

- commune de Guitalens L'Albarède, parcelle n°51 section ZA, parcelle n°100 section AZ, parcelle n°65 section ZA, propriété Du SIAEP de Vielmur St Paul, au profit de la Régie Communautaire de l'Eau et de l'Assainissement Collectif du Bassin Graulhetois.

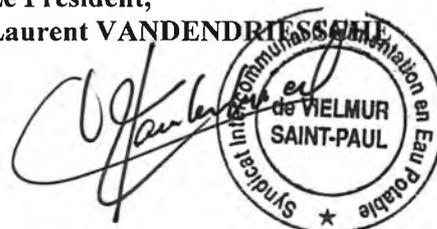
Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Comité syndical :

- APPROUVE l'instauration de la convention de servitude de passage et d'entretien de réseau sur la commune de Guitalens L'Albarède.
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2021.

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
A Guitalens- L'Albarède, le 10 juin 2021

**Le Président,
Laurent VANDENDRIESSCHE**



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SIAEP DE VIELMUR SAINT PAUL CDJ**

SEANCE ORDINAIRE DU 10 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix Juin à 20h30, le Comité syndical du SIAEP Vielmur-Saint Paul CDJ, légalement convoqué le 03 Juin 2021, s'est réuni dans les locaux de la mairie de VITERBE, sous la présidence de **M. VANDENDRIESSCHE Laurent**.

Présents : M. BOUTES – M. DURAND – M. CERISIER – Mme FADDI – M. SARRAN – M. ALBA – M. NUNES – Mme CALMELS – M. LENCOU – M. BONNAFOUS – M. VANDENDRIESSCHE – M. BARBERA – M. MONNERET – M. BANQUET – M. REY – M. GAYRAUD – M. THOMAS – M. FABRIES – M. BRAY.

Représentés : M. VIALARD - M. PRADELLES.

Excusés : M. BELLAIR - M. BERTHON - Mme OUDIN - M. REYJAUD.

Absents : M. MOLIERES.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de membres présents : 19

Procurations : 2

Excusés : 4

Absents : 1

Ont voté : 21

Secrétaire de séance : Madame FADDI Evelyne

DELIBERATION N° 2021-13

Objet : Acquisition à l'euro symbolique d'un terrain sur la commune de Fiac

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président expose le projet d'acquisition à l'euro symbolique d'un terrain situé 665 route des crêtes sur la commune de Fiac à Brazis, cette acquisition permettra de faciliter l'accessibilité au réservoir pour travaux divers et pour la sécurisation des ouvrages.

Il s'agit d'une partie de la parcelle cadastrée :

- section YE, parcelle n° 10 appartenant à M. et Mme BRU Georges, d'une surface d'environ 300 m², qui sera définie par un géomètre, en faveur du SIAEP de Vielmur St Paul.

Monsieur le Président précise que les frais de notaire, de bornage et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur. L'acte de vente sera authentifié par un notaire et par le service des hypothèques.

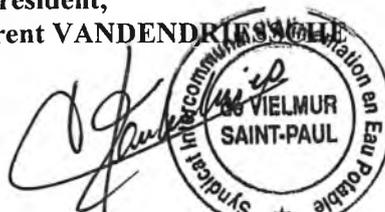
Où cet exposé, le Comité syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique du terrain appartenant à M. et Mme BRU Georges, situé à Fiac, section YE, parcelle n° 10.
- AUTORISE le Président à réaliser cette acquisition et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- PRECISE que ce projet nécessitera l'intervention d'un géomètre et d'un notaire ;
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2021.

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
A Guitalens- L'Albarède, le 10 juin 2021

**Le Président,
Laurent VANDENDRIESSCHE**



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SIAEP DE VIELMUR SAINT PAUL CDJ**

SEANCE ORDINAIRE DU 10 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix Juin à 20h30, le Comité syndical du SIAEP Vielmur-Saint Paul CDJ, légalement convoqué le 03 Juin 2021, s'est réuni dans les locaux de la mairie de VITERBE, sous la présidence de **M. VANDENDRIESSCHE Laurent**.

Présents : M. BOUTES – M. DURAND – M. CERISIER – Mme FADDI – M. SARRAN – M. ALBA – M. NUNES – Mme CALMELS – M. LENCOU – M. BONNAFOUS – M. VANDENDRIESSCHE – M. BARBERA – M. MONNERET – M. BANQUET – M. REY – M. GAYRAUD – M. THOMAS – M. FABRIES – M. BRAY.

Représentés : M. VIALARD - M. PRADELLES.

Excusés : M. BELLAIR - M. BERTHON - Mme OUDIN - M. REYJAUD.

Absents : M. MOLIERES.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de membres présents : 19

Procurations : 2

Excusés : 4

Absents : 1

Ont voté : 21

Secrétaire de séance : Madame FADDI Evelyne

DELIBERATION N° 2021-14

Objet : Echange de terrains avec la mairie de GUITALENS L'ALBAREDE

Monsieur le Président expose l'échange de terrains à réaliser avec la commune de Guitalens L'Albarède.

Cet échange permettra la réhabilitation de la station existante, la mise aux normes, la sécurisation du lieu et de son accès.

Il s'agit des parcelles cadastrées :

- section 107A, parcelle n° 1429 appartenant à la commune de Guitalens L'Albarède.
- section OB, parcelle n° 472 appartenant au SIAEP de Vielmur St Paul.

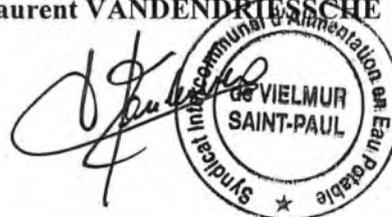
Ouï cet exposé, le Comité syndical, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à engager la procédure d'échange de ces parcelles ;
- APPROUVE l'échange de ces parcelles.
- AUTORISE le Président à réaliser cet échange et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- PRECISE que ce projet nécessitera l'intervention d'un géomètre et d'un notaire ;
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2021.

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
A Guitalens- L'Albarède, le 10 juin 2021

**Le Président,
Laurent VANDENDRIESSCHE**



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SIAEP DE VIELMUR SAINT PAUL CDJ**

SEANCE ORDINAIRE DU 10 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix Juin à 20h30, le Comité syndical du SIAEP Vielmur-Saint Paul CDJ, légalement convoqué le 03 Juin 2021, s'est réuni dans les locaux de la mairie de VITERBE, sous la présidence de **M. VANDENDRIESSCHE Laurent**.

Présents : M. BOUTES – M. DURAND – M. CERISIER – Mme FADDI – M. SARRAN – M. ALBA – M. NUNES – Mme CALMELS – M. LENCOU – M. BONNAFOUS – M. VANDENDRIESSCHE – M. BARBERA – M. MONNERET – M. BANQUET – M. REY – M. GAYRAUD – M. THOMAS – M. FABRIES – M. BRAY.

Représentés : M. VIALARD - M. PRADELLES.

Excusés : M. BELLAIR - M. BERTHON - Mme OUDIN - M. REYJAUD.

Absents : M. MOLIERES.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de membres présents : 19

Procurations : 2

Excusés : 4

Absents : 1

Ont voté : 21

Secrétaire de séance : Madame FADDI Evelyne

DELIBERATION N° 2021-15

Objet : Convention de fourniture d'eau

Monsieur le Président expose l'intérêt de signer le renouvellement de la convention avec le Syndicat du Dadou pour la fourniture d'eau en gros pour alimenter le territoire du SIAEP.

Ce renouvellement sera valable pour la durée du mandat du Président du SIAEP de Vielmur St Paul.

Cette convention concerne les points de livraisons suivants :

- commune de Cabanès, depuis 1989

- commune de Cuq, depuis 2003

Où cet exposé, le Comité syndical, valide le renouvellement de la convention du 25 juin 2020 d'achat d'eau avec le Syndicat du Dadou et autorise le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme,

A Guitalens- L'Albarède, le 10 juin 2021

Le Président,

Laurent VANDENDRIESSCHE



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-préfecture
Le
Et publication ou notification
Du